Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-RH2026-20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE BOLBEC

# RH 2026/20

# CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 28
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 4
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 28

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

## TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS MODIFICATION N° 2

– – – – –

Rapporteur : Mme Charlie GOUDAL-MANOURY.

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 septembre 2026,

### ❖ DIRECTION ENFANCE SPORT ASSOCIATIONS

Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de modifier les postes de la manière suivante au 1er octobre 2026 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agent de restauration<br>*Adjoint Technique ppl 2cl* | -1TNC<br>(7h53mn/sem) | Agent d'entretien et de restauration<br>*Adjoint Technique* | +1TNC<br>(16h26mn/sem annualisées) |

…/…

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agent d'entretien<br>*Adjoint Technique ppl 2cl* | -1TNC<br>(8h33mn/sem annualisées) | | |
| Aide de cuisine et chauffeur livreur<br>*Adjoint Technique ppl 2cl* | -1TC | Aide de cuisine et chauffeur livreur<br>*Adjoint Technique* | +1TC |

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent, les besoins en entretien ont été réévalués à la baisse. Le poste ainsi libéré sera pourvu dans le cadre de la mobilité interne d'un agent, qui sera affecté à des missions de restauration en remplacement des surveillances de restauration. À ce titre, sa durée hebdomadaire de travail sera portée de 7 h 05/sem. à 12 h 36/sem.

En conséquence, il convient de modifier le poste annualisé suivant :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agent d'entretien et de restauration<br>*Agent de maîtrise* | -1TNC<br>(29h04mn/sem annualisées) | Agent de restauration<br>*Adjoint Technique ppl 2cl* | +1TNC<br>(12h36mn/sem annualisées) |

Par ailleurs, il convient de pérenniser un emploi d'agent de restauration jusqu'alors occupé dans le cadre d'un emploi saisonnier. Ce dernier sera pourvu dans le cadre d'une mobilité interne d'un agent, qui sera affecté à des missions de restauration en remplacement des surveillances de restauration.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agent d'entretien<br>*Adjoint Technique* | -1TNC<br>(26h10mn/sem annualisées) | Agent d'entretien et de restauration<br>*Adjoint Technique* | +1TNC<br>(33h15mn/sem annualisées) |

Enfin, compte tenu des besoins du service et de l'élargissement des horaires du périscolaire du soir, il convient de modifier les postes suivants occupés par un agent au 1er octobre 2026 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Animateur périscolaire matin<br>*Adjoint d'animation ppl 2cl* | -1TNC<br>(4h44mn/sem annualisées) | Animateur péri et post scolaire et Centre de Loisirs<br>*Adjoint d'animation ppl 2cl* | +1TC annualisé |
| Animateur périscolaire soir<br>*Adjoint d'animation ppl 2cl* | -1TNC<br>(4h44mn/sem annualisées) | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Surveillant de restauration<br>*Adjoint d'animation ppl 2cl* | -1TNC<br>(6h18mn/sem annualisées) | | |
| Animateur CDL Elisabeth<br>*Adjoint d'animation ppl 2cl* | -1TNC<br>(19h52mn/sem annualisées) | | |

❖ **DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE**

**CONSIDERANT** la réorganisation du centre social Espace Arc-en-Ciel, il convient de créer un poste d'Animateur accueil et développement local à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation ppl de 2ème classe.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emplois ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, conformément aux conditions fixées aux articles L.332-8 2°, L.332-8 5°, ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

➢ approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.

IMPUTATION BUDGETAIRE
Budget Primitif de l'exercice 2026
Chapitre 012

**Mmes HUAULT, MOREL, M. POTIER et Mme OBLED, élus de la minorité ne prennent pas part au vote.**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR :**

**POUR** : 28 (élus de la majorité)
**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE** : 4 (Mmes HUAULT, MOREL, M. POTIER et Mme OBLED, élus de la minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ